



Code de vie 2026-2027



	RÈGLES (QUOI FAIRE)	RAISONS (POURQUOI LE FAIRE)	COMPORTEMENTS MAJEURS NÉCESSITANT UNE RÉFÉRENCE À LA DIRECTION
SANTÉ ET SÉCURITÉ	- Je marche lors de mes déplacements. - Je laisse à la maison tout objet non nécessaire. L'école n'est pas responsable des pertes, des bris ou des vols si cette règle n'est pas respectée. - J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité. - Je respecte la politique des collations santé et des dîners. (Voir la feuille : suggestions de collations permises à l'école) Je n'apporte pas de nourriture contenant des arachides et des noix. - J'adopte un comportement sécuritaire. - Les appareils électroniques personnelles (tablettes, cellulaires, montres intelligentes, appareils photos intelligents, ...) sont interdits à l'école à moins d'un projet pédagogique ainsi que dans les autobus. - Je suis habillé et chaussé de façon appropriée selon la température et les exigences de l'école. J'ai une tenue de sport qui sert uniquement pour l'éducation physique et qui respecte le code vestimentaire de l'école.	Parce qu'ainsi : ♦ Je contribue à maintenir un climat de vie sécuritaire qui permet l'épanouissement, le bien-être et l'apprentissage de tous. ♦ Je développe de saines habitudes de vie. ♦ ...	➤ Impolitesse majeure ➤ Geste d'agressivité ➤ Geste à caractère sexuel ➤ Intimidation directe et indirecte ➤ Menaces ➤ Consommation, possession de drogue et d'alcool ➤ Vol, vandalisme ➤ Extorsion (taxage) ➤ Utilisation d'objets menaçant la sécurité
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	- Je garde propre et en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté. - Je prends soin de mon école (classe, casier, bureau, cour d'école...).	Parce qu'ainsi : ♦ Je contribue à vivre dans un milieu propre, accueillant et agréable. ♦ Je vis dans un milieu stimulant. ♦ Je permets à l'ensemble des élèves d'avoir accès à du matériel en bon état. ♦ J'apprends à respecter un code vestimentaire répondant aux valeurs du milieu. ♦ ...	➤ Fugue
RESPECT DE SOI ET DES AUTRES	- Je règle mes conflits de façon pacifique. (agressivité verbale, physique et intimidation tolérance zéro!) - J'utilise un langage, une attitude et des gestes respectueux. - Je respecte les consignes données par des personnes en autorité. - J'utilise le <i>vous</i> quand je parle à l'adulte. - Je dis <i>monsieur ou madame</i> quand je parle aux adultes de l'école. - Je respecte mon intimité et celle des autres incluant sur les réseaux sociaux.	Parce qu'ainsi : ♦ Je participe activement à la vie collective de l'école. ♦ J'apprends à exprimer et gérer mes émotions. ♦ J'apprends à faire des compromis. ♦ J'apprends à vivre en groupe (droits et devoirs). ♦ Je reconnais que chaque personne a sa valeur, ses forces et ses limites. ♦ Je contribue à mon épanouissement et à celui des autres. ♦ ...	➤ Les vêtements doivent cacher les sous-vêtements, le ventre et le bas du dos. Le chandail doit toucher le pantalon. ➤ Les vêtements doivent être appropriés : illustrations et propos. ➤ En éducation physique, les espadrilles sont obligatoires.
RÉUSSITE	- J'apporte le matériel nécessaire à mes cours. J'arrive à l'heure, à l'endroit prévu. - Je fais le maximum d'efforts pour que mon travail soit bien fait. - J'effectue le travail demandé dans le temps donné par les enseignants(es) à l'école et à la maison.	Parce qu'ainsi : ♦ J'apprends à respecter mes engagements. ♦ Je me donne et je donne aux autres toutes les chances d'apprendre et de réussir. ♦ ...	➤ À l'extérieur, il faut des espadrilles, des sandales attachées à la cheville ou des bottes, le tout sans talons. ➤ À l'intérieur, le port d'autres souliers est permis, le tout sans talons.



Code de vie 2026-2027



Agirs mineurs

- Les différents intervenants te rappelleront la consigne, une, deux ou trois fois, si nécessaire.
- Ton comportement sera consigné dans ton passeport. Celui-ci sera envoyé à la maison pour être signé par tes parents.
- Les intervenants te rencontreront au besoin, afin de t'aider à trouver une solution au comportement inapproprié.
- Les intervenants avertiront tes parents du comportement à améliorer.
- La direction de l'école te rencontrera afin de t'aider à trouver une solution au comportement inapproprié.

Agirs majeurs

Violence :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser ou opprimer.

Voici la démarche que nous appliquons lorsqu'un enfant s'engage dans un agir majeur (à caractère violent ou intimidant) :

- Arrêt d'agir
- Retrait
- Rencontre de l'enfant avec l'autorité de l'école (avec ou sans parents)
- Consignation d'agir majeur et signature des parents
- Appel à la maison

Conséquences possibles :

- a) Réflexion
- b) Réparation
- c) Temps perdu, temps repris
- d) Possibilité de perte d'activité privilège
- e) Suspension interne ou externe (durée maximale 5 jours)
- f) Rencontre de médiation
- g) Référence à des services internes ou externes
- h) Toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation
- i) Ultimement, un élève pourrait être expulsé par le comité exécutif de la CSHC, conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Il est important de noter que les sanctions sont octroyées après analyse de la situation selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Code de conduite d'un élève sur l'utilisation des ressources informatiques de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons

Les ressources informatiques de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leurs apprentissages. L'utilisation de ces ressources est un privilège et ce privilège implique l'adoption de comportements responsables par les élèves.

En tant qu'élève, je demande d'avoir accès aux ressources informatiques de la C.S. des hauts-Cantons et en contrepartie, dans l'utilisation de ces ressources je m'engage :

- À respecter les personnes, leur vie privée et à ne pas communiquer de renseignements personnels concernant une autre personne.
- À ne pas télécharger ou diffuser des propos ou des images de nature offensante, diffamatoire, discriminatoire, haineuse, violente, indécente ou raciste.
- À ne pas télécharger ou diffuser des propos ou des images pouvant nuire à la réputation d'une autre personne, à celle de la Commission scolaire, de ses écoles et de ses centres.
- À ne pas utiliser les équipements informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement ou de menace.
- À respecter le droit d'auteur et à éviter de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers.
- À respecter les mesures de sécurité établies par la Commission scolaire et à éviter tout acte d'intrusion ou pouvant nuire au bon fonctionnement ou pouvant endommager les équipements informatiques de la Commission ou d'autres.
- À éviter de poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers.
- À respecter la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe et à éviter tout geste visant à connaître le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne.
- À ne pas transmettre du courrier non désiré, du courrier anonyme, à ne pas utiliser le nom d'une autre personne et ne pas participer à des chaînes de lettres.
- À ne pas installer sans autorisation des programmes.
- À éviter toute activité illégale, contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication de la Commission, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école ou du centre.

Une mauvaise utilisation de l'ordinateur de ma part peut avoir pour conséquence de me faire interdire l'accès à l'ordinateur et à Internet et de me faire appliquer toute autre conséquence prévue aux règles de conduite de l'école s'appliquant aux élèves, et ce, selon la gravité de l'infraction.

Comme parent ou tuteur, je lis et j'explique à mon enfant les règles d'utilisation de l'ordinateur et d'Internet. Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner la perte de son droit d'utiliser ces ressources à l'école ainsi que des sanctions disciplinaires.